



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD

N°2024.75

AFFAIRES GÉNÉRALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

L'an deux mille vingt-trois, jeudi 30 mai 2024, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 23 mai 2024, se sont réunis à la salle des fêtes de Michery (Place de la Mairie), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

**En exercice : 38****Présents : 23****Votants : 31**

**Étaient présents (titulaires) :** Mesdames et Messieurs Fouet, Coquille (Champigny), Devinat (Chaumont), Rangdet (Courlon sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Babouhot (Gisy les Nobles), Marty (La Chapelle sur Oreuse), Michaut (Michery), Cots (Pailly), Aubert (Plessis Saint Jean), Dorte, Joly, Chislard (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Sérotin), Martin (Serbonnes), Pitou, Lemétayer (Sergines), Spahn (Villeblevin), Gogllins (Villemanoché), Laventureux (Villeneuve), Bourreau, Piète, Sineau (Villeneuve la Guyard)

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Brochier (Champigny), Denisot (Compigny), Gonnet (Evry), Gesserand (Perceneige), Duval, Desserey (Pont sur Yonne), Bardeau P., Bardeau C. (Thorigny sur Oreuse), Delalleau, Beaumont (Villeblevin), Coutouly, Cochennec (Villeneuve la Guyard), Hauteceur (Villeperrot), Nezonnet, Dauphin (Vinneuf)

**Pouvoirs :** M. Brochier à Mme Sineau, Mme Duval à M. Dorte, Mme Desserey à M. Chislard, M. Bardeau à M. Spahn, Mme Delalleau à Mme Lemétayer, Mme Coutouly à M. Bourreau, Mme Cochennec à M. Piète, M. Gonnet à M. Sylvestre

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Général des Collectivités

**Objet : Motion pour interdire les éoliennes sur le territoire de la Communauté de communes Yonne Nord**

**Le Conseil communautaire, vu la proposition de motion ;**

**Entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré à la majorité (3 absenterions et 8 voix contre) des membres présents :**

- **APPROUVENT** la motion ci dessous.

Pour copie certifiée conforme,

Le Secrétaire de Séance, René FOUET



le Président, Thierry SPAHN

## Motion pour interdire les éoliennes sur le territoire de la Communauté de communes Yonne Nord

La Communauté de Communes Yonne Nord présente une richesse faunistique et floristique à préserver ; elle est constituée d'un territoire de larges plateaux présentant un paysage ouvert offrant de nombreuses visibilités sur des sites naturels (étangs, églises, rivière, lavoirs...) ; elle est parcourue par la vallée de l'Yonne présentant des vues remarquables et de nombreuses zones humides.

La Communauté de Communes Yonne Nord est déjà très fortement impliquée dans une transition écologique visant à ancrer la question environnementale dans l'ensemble de ses politiques publiques. Pour préparer au mieux son territoire au futur et préserver le bien être et la santé de ses concitoyens, elle s'est dotée d'une boîte à outils conséquente :

- Plan Climat Air Énergie,
- Contrat d'Objectifs Territorial,
- Projet Alimentaire Territorial,
- Convention Territoriale Globale,
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours d'élaboration,
- Contrat Local de Santé.

Ses actions au service d'une transition écologique, dont le caractère fondamental pour son autosuffisance a toujours été bien compris, se caractérisent par l'accueil et l'accompagnement du développement des énergies renouvelables respectueuses des habitants et de l'environnement ; elle soutient en particulier le développement du photovoltaïque traduit dans des projets mesurés et respectueux du territoire dont de nombreux sont en cours d'élaboration.

La Communauté de Communes Yonne Nord œuvre à préserver la qualité de vie de ses habitants en les préservant des conséquences néfastes des atteintes à l'environnement (bruit, pollution, troubles visuels...). C'est la raison pour laquelle elle refuse que le caractère particulier de ses paysages soit défiguré par l'implantation de champs d'éoliennes, et nuise à la qualité de vie des habitants.